

COMMUNIQUE DE PRESSE 14/29

■ PUBLICATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2013 DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE DU SECTEUR FINANCIER (CSSF)

Pour la place financière de Luxembourg, l'exercice 2013 a représenté à la fois une année de consolidation et une année de transition à l'issue de laquelle la plupart des indicateurs sont au vert.

En effet, le nombre et le résultat des banques établies sur la place ont évolué à la hausse, tout comme le volume des avoirs confiés à la gestion des différents types d'organismes de placement collectif luxembourgeois, y compris les fonds d'investissement spécialisés, les SICAR, les fonds de pension et les véhicules de titrisation. La bonne santé du secteur financier dans son ensemble s'est aussi répercutée sur l'évolution des PSF (entreprises d'investissement, PSF spécialisés et PSF de support) ainsi que sur les performances des marchés financiers.

Pour le futur, marqué par une uniformisation de la surveillance et de la régulation ainsi que par une intensification de l'innovation et de la transparence dans les services financiers, le succès de la place financière dépendra essentiellement d'une bonne gouvernance et de la qualité des produits et des services offerts.

Les tendances en 2013 au niveau des différents segments de la place financière peuvent se résumer comme suit.

Volet international du travail de surveillance

L'année 2013 a été marquée, d'une part, par les travaux au niveau européen pour mettre sur pied le Mécanisme de Surveillance Unique et le Mécanisme de Résolution Unique et, d'autre part, par l'intensification de l'activité des autorités de surveillance européennes EBA, ESMA et EIOPA en vue d'une harmonisation des réglementations et de la mise en œuvre de normes techniques de réglementation et d'exécution. La coopération entre autorités de surveillance nationales au sein des collèges de superviseurs pour les groupes bancaires transfrontaliers a mobilisé beaucoup de ressources au niveau de la CSSF. Il y a également lieu de relever l'organisation, en septembre 2013 au Luxembourg, de la XXXVIIIème conférence annuelle de l'OICV qui a réuni quelque 700 représentants des autorités de régulation des marchés de valeurs mobilières et des marchés à terme ainsi que d'autres membres de la communauté financière internationale venus de 113 juridictions du monde entier.

147 établissements de crédit

Somme des bilans : EUR 713,38 milliards

Résultat net : EUR 3.565 millions

Le nombre des banques a augmenté de six unités pour s'établir à 147 au 31 décembre 2013. Neuf banques ont commencé leurs activités en cours d'année tandis que trois banques ont arrêté leurs activités.

La somme de bilan agrégée s'est élevée à EUR 713,4 milliards fin 2013, soit une baisse de 2,9% par rapport à 2012. Cette baisse est partagée par 42% des banques de la place, dont la majorité fait partie de groupes bancaires établis dans la zone euro. Ces réductions d'activités reflètent la nécessité pour certaines banques européennes d'adapter leurs risques et structures de bilan à leur capacité à gérer et à supporter ces risques (*deleveraging*). Par contre, la hausse de la somme de bilan de certaines banques s'explique notamment par une reprise des activités ou le développement de nouvelles activités. Dans ce dernier cas, les banques concernées sont généralement originaires d'un pays tiers à l'UE.

Le résultat net dégagé par le secteur bancaire luxembourgeois a atteint EUR 3.565 millions (-0,9% par rapport à 2012). Ce résultat conjugue en fait deux développements opposés : la baisse de la marge sur intérêts qui résulte de la diminution des bilans et du niveau très faible des taux d'intérêt et la hausse des revenus nets de commissions et des autres revenus nets dans le sillage de bonnes performances boursières qui ont influé favorablement sur la valeur des actifs bancaires et des actifs sous gestion. À noter que la tendance baissière de 2013 n'est pas partagée par toutes les banques de la place, comme en témoigne la part de 44% de banques dont le résultat net s'inscrit en hausse sur un an.

314 PSF (107 entreprises d'investissement, 126 PSF spécialisés, 81 PSF de support)

Somme des bilans : entreprises d'investissement : EUR 3,09 milliards ; PSF spécialisés : EUR 10,88 milliards ; PSF de support : EUR 1,09 milliards

Résultat net : entreprises d'investissement : EUR 157,3 millions ; PSF spécialisés : EUR 219,3 millions ; PSF de support : EUR 42,9 millions

Avec 20 nouvelles entités agréées en cours d'année, contre 24 abandons de statut, le nombre des PSF toutes catégories confondues a reculé en 2013. L'évolution nette en nombre est en effet restée négative pour les entreprises d'investissement (-2 entités) et les PSF de support (-4 entités) tandis que la tendance à la hausse du nombre des PSF spécialisés s'est maintenue avec +2 entités.

La somme de bilan agrégée des entreprises d'investissement a atteint EUR 3,09 milliards au 31 décembre 2013 contre EUR 3,62 milliards fin 2012. Cette baisse de 14,4% s'explique principalement par la transformation en sociétés de gestion (relevant du Chapitre 15 de la loi du 17 décembre 2010 concernant les OPC) de deux entreprises d'investissement à somme de bilan importante. La somme de bilan agrégée des PSF spécialisés a évolué à la hausse en passant de EUR 9,46 milliards fin 2012 à EUR 10,88 milliards fin 2013 (+15,0%), ceci notamment en raison de l'augmentation du volume d'activités en matière d'opérations de prêt et du prêt de titres. La somme de bilan agrégée des PSF de support a également augmenté, passant de EUR 1,01 milliards fin 2012 à EUR 1,09 milliards au 31 décembre 2013 (+7,8%).

Les résultats nets des entreprises d'investissement ont chuté de 50,7% ce qui s'explique en grande partie par la transformation de deux acteurs importants en sociétés de gestion. La majorité des entreprises d'investissement a néanmoins renseigné un résultat net stable comparé à l'année précédente, voire même en légère hausse pour certaines. Le résultat net agrégé des PSF spécialisés a également connu une baisse notable de 39,1% qui est imputable à raison de 90% à une entité de taille importante. Mise à part l'évolution de cette entité, la majorité des PSF spécialisés renseigne un résultat net en hausse comparé à 2012. Pour les PSF de support par contre, les résultats nets ont augmenté de 19,8% et atteignent EUR 42,9 millions fin 2013.

6 établissements de paiement

5 établissements de monnaie électronique

Le nombre des établissements de paiement et des établissements de monnaie électronique inscrits sur la liste officielle est en légère croissance dans un marché en développement qui cherche sa vitesse de croisière. La CSSF constate un intérêt certain de la part de plusieurs acteurs pour s'établir au Luxembourg dans ce créneau.

3.902 OPC

13.685 unités

Patrimoine global : EUR 2.615,4 milliards

195 sociétés de gestion

12 gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs

En 2013, le secteur des OPC a connu une croissance des actifs nets gérés de 9,7% qui provient à raison de 83,6% des émissions nettes et à raison de 16,4% de l'impact positif des marchés financiers.

Après un léger recul en 2012, le nombre des OPC a de nouveau évolué à la hausse avec +1,6% (soit +61 entités). Pris séparément, le nombre de FIS a même progressé de 5,2% (+77 entités). Les FIS représentent désormais 40,0% des OPC en termes de nombre ; en termes d'actifs gérés, leur part s'élève à 11,7%. En tenant compte des OPC à compartiments multiples, un total de 13.685 unités économiques était en activité au 31 décembre 2013 ce qui constitue un nouveau record.

Avec 195 entités en activité, le nombre des sociétés de gestion agréées conformément au Chapitre 15 de la loi du 17 décembre 2010 concernant les OPC a augmenté de quinze entités à la suite de 21 nouveaux agréments et six retraits dus principalement à des restructurations au sein des différents groupes entraînant des fusions ou des cessations d'activité.

Sur le plan réglementaire, il y a lieu de relever l'entrée en vigueur de la loi du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (loi GFIA) qui transpose la directive AIFM en droit luxembourgeois, l'objectif étant de soumettre les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs à un cadre réglementaire harmonisé au niveau européen, tout en introduisant un passeport européen qui permettra à ces gestionnaires de prêter leurs services de gestion et de distribuer les fonds d'investissement alternatifs qu'ils gèrent dans tous les États membres de l'UE. À la suite de l'entrée en vigueur de la loi GFIA, douze entités ont obtenu en cours d'année leur agrément en tant que gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs.

279 SICAR

Somme des bilans : EUR 30,4 milliards

Avec 22 nouvelles entités agréées en 2013, contre dix-neuf retraits, le nombre des sociétés d'investissement en capital à risque (SICAR) a légèrement progressé par rapport à l'année précédente (+3 entités). En tenant compte des SICAR à compartiments multiples, un total de 363 unités économiques était en activité au 31 décembre 2013. En ce qui concerne la politique d'investissement, les SICAR ont une nette préférence pour le *private equity*.

31 organismes de titrisation agréés

Compte tenu d'un nouvel agrément et de deux retraits, le nombre des organismes de titrisation agréés a reculé d'une unité en cours d'année. Par contre, la somme de bilan totale des organismes de titrisation agréés a augmenté de EUR 3,7 milliards pour atteindre EUR 19,6 milliards en fin d'année.

14 fonds de pension

Alors que le nombre des fonds de pension agréés n'a pas changé avec quatorze unités au 31 décembre 2013, les activités et le volume des fonds de pension ont lentement évolué à la hausse en cours d'année.

Emploi total dans les établissements surveillés : 44.222 personnes

(dont banques : 26.237 personnes, entreprises d'investissement : 2.560 personnes, PSF spécialisés : 3.201 personnes, PSF de support : 8.971 personnes, sociétés de gestion : 3.253 personnes)

Au cours de l'année 2013, l'effectif total du secteur financier a progressé de 0,5%, soit de 218 personnes. La situation est cependant divergente selon les catégories d'acteurs de la place.

L'emploi dans le secteur bancaire a reculé de 1,1% ce qui s'explique en grande partie par des réductions d'effectifs auprès d'une douzaine de banques. Un autre facteur majeur expliquant la diminution de l'emploi consiste en la restructuration et consolidation continue des activités à la suite des fusions et acquisitions. D'autres banques, actives dans le domaine des fonds d'investissement, ont préféré rationaliser des processus par un recours accru à l'automatisation et externaliser certaines fonctions vers des centres financiers à moindre coût, ceci pour des raisons de maîtrise des coûts de personnel. Enfin, les trois banques ayant cessé leurs activités en 2013 ont également contribué au recul de l'emploi bancaire. Cette baisse n'a pas été compensée par les créations d'emplois auprès des neuf établissements de crédit qui ont débuté leurs activités en cours d'année.

Le nombre d'emplois au niveau des entreprises d'investissement a diminué de 3,8%. Cette baisse est en grande partie imputable à trois entreprises d'investissement à effectif élevé qui ont été transformées en sociétés de gestion. L'effectif des PSF spécialisés a par contre progressé de 5,1%, notamment en raison d'un transfert d'activités et du personnel y lié d'une banque de la place vers un PSF spécialisé. Ces évolutions témoignent donc plutôt de transferts d'activités entre différentes catégories de professionnels et n'ont pas d'impact sur le nombre total de postes de travail dans le secteur financier.

L'effectif des PSF de support a connu une légère baisse de 0,5%.

L'évolution positive de l'effectif des sociétés de gestion (+18,6% en 2013) est due au changement de statut de trois entreprises d'investissement, entraînant de fait un transfert de personnel, ainsi qu'à la réorganisation de certains grands groupes au Luxembourg avec, comme conséquence, l'attribution de personnel en interne aux sociétés de gestion. Les efforts entrepris par les sociétés de gestion en vue de renforcer en continu leur environnement organisationnel constitue un facteur à prendre également en considération dans ce contexte.

1.630 prospectus, prospectus de base et autres documents approuvés

631 émetteurs surveillés

0,96 millions de déclarations de transactions sur actifs financiers

Le nombre de dossiers introduits au Luxembourg pour l'approbation de prospectus à publier en cas d'offre au public ou d'admission à un marché réglementé a augmenté par rapport à 2012 (+9,2%).

La CSSF exerce la surveillance des émetteurs dont les valeurs mobilières sont admises à la négociation sur un marché réglementé et qui ont le Luxembourg comme État membre d'origine pour les besoins de la loi Transparence. Leur nombre atteint 631, dont 229 émetteurs luxembourgeois. La surveillance se traduit par un suivi général des informations réglementées à publier par les émetteurs et par l'*enforcement* de l'information financière, c'est-à-dire le contrôle de la conformité de l'information financière au cadre pertinent de présentation des informations, à savoir les référentiels comptables applicables.

En matière de surveillance des marchés et des opérateurs de marché, la CSSF a reçu 0,96 millions de déclarations de transactions sur actifs financiers qui permettent d'observer les tendances sur les marchés et de détecter d'éventuelles infractions. Dans le cadre de la loi relative aux abus de marché, la CSSF a ouvert trois enquêtes en matière de délits d'initiés et/ou de manipulation de cours et a traité 61 requêtes initiées par des autorités étrangères.

Supervision publique de la profession de l'audit

La supervision publique de la profession de l'audit couvre, au 31 décembre 2013, 69 cabinets de révision agréés et 227 réviseurs d'entreprises agréés. S'y ajoutent 47 contrôleurs et entités d'audit de pays tiers dûment enregistrés en application de la loi du 18 décembre 2009 relative à la profession de l'audit.

Les réviseurs d'entreprises agréés et les cabinets de révision agréés sont soumis, pour les missions qu'ils effectuent dans les domaines du contrôle légal des comptes et des autres missions qui leur sont confiées par la loi à titre exclusif, à un examen d'assurance qualité organisé selon des modalités définies par la CSSF en tant qu'autorité de supervision.

611 réclamations de la clientèle

En vertu de sa compétence spécifique en matière de traitement des réclamations de clients, précisée par le règlement CSSF N° 13-02 relatif à la résolution extrajudiciaire des réclamations, la CSSF a reçu 611 réclamations au cours de l'année passée dont la majorité (52%) a porté sur des problèmes concernant les services de paiement. Les réclamations liées au *private banking* occupent la deuxième place avec une part de 12% du total des réclamations traitées.

493 agents

Frais de fonctionnement de la CSSF en 2013 : EUR 56,4 millions

L'année 2013 a été marquée par le renforcement continu des ressources humaines de la CSSF (+58 agents) afin de faire face à la charge de travail croissante découlant notamment de la mise sur pied du Mécanisme de Surveillance Unique au niveau européen, de l'introduction de nouvelles exigences prudentielles et, en général, de l'augmentation des volumes et de la complexité des produits financiers. S'y ajoutent encore les nombreux contrôles sur place qui s'imposent comme un pilier important de la surveillance prudentielle exercée par la CSSF.

Le rapport d'activités 2013 peut être obtenu gratuitement auprès de la CSSF, L-2991 Luxembourg, e-mail : direction@cssf.lu, sur simple demande. Il peut également être consulté et téléchargé sur le site Internet www.cssf.lu. Une version anglaise du rapport sera publiée ultérieurement sur le site Internet.

Luxembourg, le 9 mai 2014